

Commune de SAINT-GILLES
Service de l'Urbanisme
Place Maurice Van Meenen, 39

B – 1060 BRUXELLES

Bruxelles, le

V/Réf : PU2012-60_21242
N/Réf : AVL/KD/SGL-2.331/s.526
Annexe : /

Madame,
Monsieur,

Objet : SAINT-GILLES. Rue des Vieillards, 7.
Division de la maison et transformation de l'annexe arrière (régularisation).
(Dossier traité par M. A. Lopez Vazquez)

Suite à votre courrier du 14 septembre 2012 sous référence, réceptionné le 18 septembre dernier, votre demande relative au point mentionné sous rubrique a été portée à l'ordre du jour de la séance de la C.R.M.S. du 3 octobre 2012.

Le dossier concerne une maison néoclassique comprise dans la zone de protection de l'église Saint-Gilles.

La demande concerne la division de la maison unifamiliale en deux logements et la régularisation de travaux de transformation de l'annexe arrière.

Ces interventions n'ont pas d'impact sur l'église classée et n'appellent pas de remarque de la part de la C.R.M.S.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

A. VAN LOO
Secrétaire

M.-L. ROGGEMANS
Présidente

Copies :

- A.A.T.L. – D.M.S. : Mme M. Kreutz et M. Ph. Piéreuse, et par mail Mmes M. Muret, L. Leirens, N. de Saeger et M. H. Lelièvre.
- A.A.T.L. – D.U. : Mme S. Buelinckx.